



EN DIRECT DE

L'HÔTEL DE VILLE



AVRIL 2009

DISCOURS DU MAIRE :: ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 MARS 2009 À L'ÉGLISE SAINT-HIPPOLYTE.

Mesdames, Messieurs,
Bonsoir et bienvenue à cette 3^e assemblée régulière du 2 mars 2009.

RÉSEAU D'AQUEDUC AU DOMAINE CABANAC ::

Mercredi, le 25 février dernier, afin d'accélérer le dossier de la construction du réseau d'aqueduc au Domaine Cabanac, nous avons, en assemblée spéciale, déposé un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 976-07-01, qui modifie la somme prévue pour les travaux de 92 847 \$ à 138 000 \$. Le coût supplémentaire est absorbé par le propriétaire du Domaine et tous les autres résidents propriétaires. Cette augmentation est expliquée par le coût plus élevé que la soumission d'origine, et les propriétaires en ont été avisés.



DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL :: RÈGLEMENT 863-01-11 – CHANGEMENT DE ZONAGE

Fidèle à notre plan de développement économique pour attirer des investissements commerciaux et ainsi ouvrir la porte à la création d'emploi, en plus d'offrir une panoplie de services supplémentaires à nos citoyens, nous allons adopter le second projet de règlement # 863-01-11, qui consiste à agrandir la zone commerciale sur le chemin des Hauteurs qui s'annexe à une portion déjà zoné commerciale. Le développement va bon train !

PAVAGE DE RUES 2009 ::

Encore une fois, fidèle à notre plan de restructuration de nos routes dans Saint-Hippolyte, nous allons investir 1,3 million \$ pour la réfection de plusieurs chemins. La population, de façon générale, reconnaît que le réseau routier s'est grandement amélioré ces dernières années.

TRAVAUX SUR LA RAMPE DE MISE À L'EAU DES BATEAUX AU LAC DE L'ACHIGAN

Nous allons, ce soir, demander un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin de procéder à la réfection de notre rampe de mise à l'eau municipale au lac de l'Achigan. Cette réfection est nécessaire pour assurer aux utilisateurs une sécurité adéquate tant physique corporelle que pour leurs bateaux et équipements. Les travaux seront exécutés par nos employés, durant le mois de mai, selon la température. Nous avons déjà tout le matériel requis.

CLUB DE L'ÂGE D'OR ::

Suite à une demande d'aide financière du Club de l'Âge d'or, la Municipalité accorde une subvention de 500 \$ pour procéder au redémarrage du Club. La destinée du Club est entre les mains de bénévoles dévoués qui s'investissent pour redonner de la vie à ce club et ainsi organiser des activités intéressantes pour nos aînés.

ÉVÈNEMENT DE PIEDMONT ::

Nos policiers ont eu à vivre un événement triste et douloureux à Piedmont. Ni la formation, ni l'expérience, rien ne prépare jamais à une telle situation. Nous les avons assurés de notre appui afin de leur fournir le support moral et technique nécessaire. Une lettre du maire a été adressée au capitaine à la Gendarmerie, Monsieur Aldé Pelletier.

DOSSIER CHAPELLES ::

Lors de l'assemblée de février, je vous ai invité à me faire part de vos commentaires concernant l'acquisition des chapelles à des fins communautaires pour couvrir les besoins d'espaces pour nos organismes. À mon point de vue, il est impératif de fixer une rencontre de consultation avec tous les citoyens intéressés à faire valoir leurs points et à cette rencontre, nous vous demanderons de prendre position sur un oui ou un non quant à l'acquisition des immeubles et ainsi permettre au conseil de prendre une décision éclairée. Nous vous expliquerons la formule d'acquisition et les propositions dont nous avons discuté avec les dirigeants de la Paroisse. Cette assemblée de consultation s'adresse à tous les citoyens de Saint-Hippolyte et aura lieu en mai prochain, après la dernière messe du dimanche, La date et l'heure vous seront communiqués au début du mois d'avril.



RAPPEL DU SERVICE D'URBANISME

ABRI D'HIVER TEMPORAIRE

Nous vous rappelons que les abris d'hiver temporaires doivent être enlevés au plus tard le **1^{er} mai 2009**. L'abri doit être démonté au complet y compris la structure.

PERMIS DE CONSTRUCTION ET CERTIFICAT D'AUTORISATION

Nous vous rappelons que beaucoup de constructions et de travaux requièrent l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation de la part du service d'urbanisme. Ces permis ou certificats obligatoires vous assureront que les travaux que vous désirez réaliser seront conformes aux différents règlements municipaux ou provinciaux et vous éviteront des problèmes au moment où vous aurez besoin d'un document confirmant la conformité de vos travaux ou de vos bâtiments. N'hésitez pas à communiquer avec notre service pour vous informer de la nécessité de l'obtention d'un permis.

NUMÉRO CIVIQUE

Il est important d'identifier votre résidence par un numéro civique pouvant être clairement lu de la rue. En plus de respecter le règlement municipal, une bonne identification de votre numéro civique permettra de localiser facilement votre propriété et surtout, permettra aux services d'urgence de la repérer rapidement en cas de besoin. Prenez soin de vous identifier de façon esthétique et de maintenir le tout en bon état.

Consultez notre site internet www.saint-hippolyte.ca pour y trouver de nombreuses informations sur la réglementation municipale relative à l'urbanisme ou à d'autres services.



DÉNOMINATION SOCIALE :: MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

Nous allons demander à la ministre des Affaires municipales, Mme Nathalie Normandeau, d'officialiser notre dénomination sociale à celle que nous utilisons, soit Municipalité de Saint-Hippolyte. La dénomination encore enregistrée est au nom de «Municipalité de la Paroisse de Saint-Hippolyte». Ceci ne représente qu'une formalité.

RESTRICTION DES BATEAUX AU LAC BLEU ::

Suite à une rencontre avec les dirigeants de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Bleu, mardi soir dernier, le 24 février, lesquels nous demandaient notre accord pour acheminer une nouvelle proposition aux gouvernements concernés pour interdire complètement les bateaux à propulsion mécanique, je suis heureux de leur annoncer qu'il a été décidé d'accéder à cette demande.

En 2003, une demande similaire avait été présentée à la Municipalité. Elle n'avait jamais été présentée aux gouvernements. Un règlement avec certaines restrictions concernant la vitesse, limitée à 5 km/h sur les premiers 20 mètres de la rive, demandé en 2005, leur a été accordé en 2008. J'ai très bien compris, dès cette rencontre de mardi, que la décision de présenter une nouvelle demande leur appartenait. Par contre, ils ont été avisés du processus long et laborieux qui les attendait. La protection de leur lac, compte tenu de la problématique des algues bleues, est un des éléments essentiels dans ce dossier. Il faut comprendre que la décision finale appartient au gouvernement fédéral puisque la gestion de la navigation est sous sa juridiction. En espérant qu'ils soient entendus.

INTERNET HAUTE VITESSE / LAC DE L'ACHIGAN ::

Une autre bonne nouvelle : l'arrivée de la haute vitesse dans le secteur Nord. Bell a respecté son échéancier prévu pour le mois de décembre 2008 pour desservir les résidents du lac de l'Achigan. Notre travail a porté fruits ! Nous allons maintenant entreprendre une démarche pour inciter Bell à fournir ce service dans le secteur Ouest du chemin des Hauteurs.

Vous vous rappellerez que le CRTC n'avait pas la volonté d'autoriser Bell à couvrir cette partie du territoire, ceci afin de permettre à d'autres compagnies d'investir dans ce secteur. Mais il semble encore qu'aucune compagnie ne soit intéressée à faire ces investissements. Je transmettrai une fois de plus cette requête à Bell et en même temps, je demanderai des explications à savoir pourquoi certains résidents du chemin du lac Bertrand n'ont toujours pas accès à ce service. Encore un dossier à suivre.

EXCLUSION DU CONSEILLER SORTANT BRUNO LAROCHE ::

Ce n'est pas de gaieté de cœur que j'ai du, la semaine dernière, prendre une décision importante, soit celle d'exclure le conseiller Laroche de tous les caucus. Pourtant, j'avais beaucoup d'estime pour M. Laroche. Je comprends son but qui est de tenter de déstabiliser l'administration en place. Ce que je lui reproche, ce sont ses méthodes et le fait qu'il débute sa campagne 9 mois avant les élections. En décembre 2008, à l'annonce de sa prochaine candidature, il avait pourtant affirmé vouloir travailler de concert avec le conseil d'ici la fin de son mandat. Il sait très bien que nous avons beaucoup de dossiers en cours, proches d'un aboutissement. Son attitude ne peut que nuire et retarder ces dossiers.

Mais son comportement d'adversaire des dernières semaines m'a beaucoup déçu; il tente de nous discréditer par des critiques non fondées, il cherche des moyens de nous mettre en boîte sur certains dossiers et, également, il a eu une attitude immature et irrespectueuse lors de l'assemblée du 2 février dernier, soit en jouant du violon lors de mon discours et des explications de l'ordre du jour. C'est donc à l'unanimité que les autres membres du conseil ont appuyé ma décision. Monsieur Laroche étant, quant à lui, déjà en campagne électorale, vous comprendrez que je n'accepterai ni ne répondrai à aucune question relative à ce sujet. Monsieur Laroche pourra me rencontrer sur rendez-vous ou, s'il le désire, se servir des médias pour transmettre ses revendications. Il sait très bien que ses agissements ne pourront que nuire à la bonne gestion des affaires municipales. Je vous assure personnellement, et le conseil est d'accord avec moi, que nos efforts seront concentrés sur l'avancement de nos dossiers.

BONNE NOUVELLE :: ENTENTE SAINTE-SOPHIE/SAINT-HIPPOLYTE

Je vous annonce une bonne nouvelle. Une entente avec la Municipalité de Sainte-Sophie vient d'être conclue et qui va générer un revenu supplémentaire à la Municipalité de Saint-Hippolyte.

Depuis plusieurs années, nous déneigions la rue Richer et le Chemin du lac Bertrand, sans compensation de notre voisine, la Municipalité de Sainte-Sophie.

Après de longs mois de discussions entre les deux maires, nous en sommes venus à établir une somme forfaitaire de 20 000 \$ la première année 2009, 20,500 \$ en 2010 et 21 000 \$ en 2011, ce qui en principe couvre nos frais.

Voilà un autre dossier de réglé !

J'aimerais terminer par des félicitations à deux de nos athlètes: Maxime Gingras qui a remporté une médaille de bronze à la Coupe du monde, en Suède et Maxime Coupal, qui a remporté une médaille d'or au fleuret, au Circuit des Jeunes du Québec. Ils n'en sont d'ailleurs pas à leurs premières médailles !

Nous allons maintenant procéder à l'ouverture de cette assemblée.

Je vous remercie de votre présence.

Gilles Rousseau, maire de Saint-Hippolyte

**DERNIÈRE HEURE
SAINT-HIPPOLYTE PASSE
À L'ACTION ET JOINT LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**UNE ÉCONOMIE DE 605 000 \$
POUR LE MAIRE GILLES ROUSSEAU**

Le maire de Saint-Hippolyte, Gilles Rousseau, annonce la décision de mettre fin à la desserte policière de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord pour le 1^{er} juillet 2009.

«Il faut se rendre à l'évidence : nous n'avons plus les moyens de nous payer un corps de police municipale», évoque le maire Rousseau.

La convention collective est terminée depuis le 31 décembre 2003. Les demandes très élevées des policiers, tel un fonds de pension à prestation déterminée, les horaires 4-3, créant l'obligation d'embaucher quatre nouveaux policiers, et plein de demandes spécifiques font en sorte d'augmenter le fardeau financier des municipalités.

«La capacité de payer pour ce service est atteinte et l'offre qui nous est présentée nous propose la même qualité de services et même supérieure puisqu'il nous garantissent 16 policiers, seulement pour notre territoire, alors qu'actuellement, nous en avons 14.»

«J'ai été un ardent défenseur de la Régie et mes collègues également, mais avec une facture, pour Saint-Hippolyte, qui s'élève à plus de 2,2 millions \$ pour 2009 et qui va augmenter encore à chaque année de façon astronomique, en plus des investissements de plus de 625 000 \$ qu'il faudra faire d'ici peu de temps, nous avons dû prendre un temps de réflexion, particulièrement en analysant le virage communautaire que la Sûreté du Québec a effectué dans la dernière année», déclare le maire.

«On ne peut pas mettre en péril l'avenir de nos municipalités», rétorque le maire Gilles Rousseau.

Tant et aussi longtemps que le coût de la Sûreté était équivalent à celui de la Régie, la volonté de conserver notre police municipale était présente.

Mais maintenant, l'offre de service effectuée par la Sûreté du Québec va permettre à la municipalité de Saint-Hippolyte de bénéficier d'une économie de 605 000 \$ par année.

«Pour nous, c'est beaucoup d'argent et c'est pourquoi, d'un commun accord avec les deux autres villes, nous avons majoritairement adopté une résolution pour mettre fin à la Régie. Je considère, en tant que gestionnaire et représentant des citoyens, que Saint-Hippolyte doit bénéficier de cette économie». Le tout doit être entériné par une résolution de la Municipalité, émet le maire Rousseau.

«La Sûreté du Québec nous promet un engagement durable, une présence familière, une qualité de services et c'est ce dont nous avons besoin pour procurer un sentiment de sécurité», conclut le maire Gilles Rousseau.

ACTIVITÉS Tortilles 2009



Un été inoubliable attend votre enfant avec l'équipe d'animation Tortilles !
Une toute nouvelle programmation d'activités est au menu :
excursions, missions impossibles, jeux de groupe, ateliers artistiques, baignades et sorties. La Municipalité de Saint-Hippolyte vous offre la possibilité de choisir la ou les journées qui vous conviennent.

Surveillez l'arrivée de votre **Info-Loisirs et culture été 2009** pour connaître tous les détails dès la fin avril !



Dates importantes

Soirée d'information : (Roger-Cabana)	Lundi, 27 avril	19 h - 20 h
Inscriptions : (Hôtel de ville)	Vendredi, 8 mai	18 h - 20 h
	Samedi, 9 mai	9 h - 12 h

Vox-pop : Tortilles 2009

Ateliers des tout-petits

Pour vos 4-6 ans, quels sont vos besoins pour cet été ?
Heures d'ouverture • Service de garde • Nombre de jours / semaine

Voilà autant de sujets qui vous touchent de près.
Faites nous part de vos commentaires **avant le 4 avril !**

- Formulaire : disponible à la bibliothèque et à l'Hôtel de ville
- Courriel : ambraun@saint-hippolyte.ca • Téléphone : 450 563-2505 poste 238



MONITEURS TORTILLES

Voici quelques moniteurs Tortilles qui feront partis de la toute nouvelle édition 2009.

DISCO DES JEUNES

Disco des jeunes



D.J. Daniel Sauvé
Animation et prix de présence

Coût : 5,00 \$

Vendredi, 3 avril (7-15 ans)
École des Hauteurs
19h à 22h



Prochaine disco : 1^{er} mai



INSCRIPTIONS HOCKEY MINEUR SAISON 2009-2010

Veillez prendre note que les inscriptions au hockey mineur en vue de la prochaine saison se dérouleront comme suit :

Tous les joueurs inscrits en 2008-2009 pourront se prévaloir d'une pré-inscription par la poste. Cette pré-inscription se déroulera du **15 au 30 avril** prochain. Un envoi postal sera acheminé à tous les joueurs actifs. Cet envoi fera état des procédures d'inscription et comprendra toutes les informations pertinentes.

Pour ce qui est des nouveaux joueurs, les places restantes seront attribuées comme suit :

- Priorité aux résidents de Saint-Jérôme
- Pour les non-résidents instauration d'une liste d'attente

Des formulaires seront disponibles pour ces nouvelles inscriptions à compter du **1^{er} juin** à nos bureaux, situés au 10, rue St-Joseph, bureau 101 et devront nous être retournés pour le **29 juin**.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CONGÉ DE PÂQUES

Ahhh ! Le printemps est de retour ainsi que la fête de Pâques. Veuillez noter que la bibliothèque sera fermée vendredi, le **10 avril** et samedi, le **11 avril**. N'oubliez pas de passer à votre bibliothèque pour faire le plein de livres en vue du congé. Joyeuses Pâques à tous !

LA SEMAINE DE RELÂCHE : DÉVOILEMENT DES GAGNANTS

Près de 60 jeunes ont participé au concours : « Je me relâche à la biblio » qui s'est déroulé du 3 au 7 mars dernier. Voici les trois gagnants d'une carte cadeau de la librairie Renaud-Bray : Anne-Sophie Dubois, Jérémie Gladu et Geneviève Fortier-Boudreau. Félicitations aux gagnants !

JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR

Un tirage au sort sera effectué parmi tous les usagés du jeudi, **23 avril**, afin de souligner la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. Les gagnants se mériteront un sac écologique. Venez faire un tour et vous trouverez sûrement un roman ou un documentaire passionnant ! Bienvenue à tous !

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-HIPPOLYTE
871, chemin des Hauteurs • 450 224-4137
www.saint-hippolyte.ca

HEURES D'OUVERTURE

Mardi	• 13 h à 19 h
Mercredi	• 9 h à 19 h
Jeudi	• 13 h à 21 h
Vendredi	• 13 h à 21 h
Samedi	• 9 h à 14 h



NOS ÉLUS



LOUISE LALONDE
FINANCES, DÉLÉGUÉE AUX AÎNÉS
ET TRANSPORT ADAPTÉ



GUY DELORME
INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE



BRUNO LAROCHE
LOISIRS ET ENVIRONNEMENT



HÉLÈNE NOËL WATIER
CULTURE, BIBLIOTHÈQUE



ROLAND SYLVAIN
TRAVAUX PUBLICS



ROGER BUJEAU
URBANISME

OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER SURNUMÉRAIRE

La Municipalité de Saint-Hippolyte est à la recherche d'un candidat pour combler un poste de journalier surnuméraire, de 40 heures par semaines, pour une période de 22 semaines à compter du 11 mai 2009. Relevant du Directeur des travaux publics ou de son représentant, le journalier surnuméraire devra exécuter le travail normalement effectué par les journaliers cols bleus tel que:

- Travaux de peinture
- Signalisation
- Entretien ménager
- Préparation de salle et transport d'équipement
- Entretien des parcs et terrains de jeux
- Déboisement
- Entretien et réparation de la signalisation
- Toutes autres tâches connexes au travail de journalier

Critères d'emploi :

- Avoir de la facilité à communiquer
- Avoir des habiletés avec le travail manuel
- Avoir un esprit d'équipe
- Posséder un permis de conduire, classe 5
- Être en parfaite forme physique
- Avoir une formation de la CSST sur les chantiers de construction
- Être capable de remplir les rapports journaliers
- Avoir complété son secondaire V
- Posséder un permis de classe 3 ou 1 est un atout

Salaire :

La rémunération sera établie en fonction de la convention collective en vigueur. Toute personne intéressée par le poste est priée de faire parvenir son curriculum vitae avant le 17 avril 2009 à l'adresse suivante:

Municipalité de Saint-Hippolyte

Poste de journalier

Monsieur Sylvain Vanier, directeur des travaux publics
2253, chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1
Ou par courriel:
svanier@saint-hippolyte.ca

SURVEILLANT DE CHANTIER

La Municipalité de Saint-Hippolyte est à la recherche d'un candidat pour superviser des travaux de réfection de route pour la période du 11 mai au 9 octobre 2009.

Relevant du Directeur des travaux publics, le surveillant devra organiser, diriger, suivre et contrôler l'exécution des travaux de réfection de route prévue au cours de la saison estivale 2009.

Responsabilités :

- Coordonner le travail des entrepreneurs, des professionnels et du personnel requis dans l'exécution des différentes tâches pour la réfection des routes.
- Voir à la planification et au maintien de la signalisation requise sur le chantier.
- Compiler les quantités exécutées au jour le jour et suivre les budgets alloués pour les travaux.

Critères d'emploi :

- Détenir un diplôme d'étude collégial en génie civil et/ou toute autre expérience pertinente dans le milieu de la construction routière ou de la surveillance de chantier.
- Avoir de la facilité à communiquer
- Avoir une grande disponibilité et une souplesse dans l'horaire de travail.
- Posséder un permis de conduire, classe 5
- Avoir un véhicule à sa disposition.
- Posséder des connaissances sur Excel est un atout.

Salaire :

La rémunération sera établie en fonction de l'expérience et de la qualification du candidat. Toute personne intéressée par le poste est priée de faire parvenir son curriculum vitae avant le 17 avril 2009 à l'adresse suivante:

Municipalité de Saint-Hippolyte

Poste de surveillant de chantier

Monsieur Sylvain Vanier, directeur des travaux publics
2253, chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1
Ou par courriel:
svanier@saint-hippolyte.ca



FÉLICITATIONS A JEAN LUC PILOTTE



Récemment avait lieu à l'Hôtel de Région la remise du certificat de Pompier 1 à M. Jean-Luc Pilote, nouveau pompier à Saint-Hippolyte. Le préfet de la MRC Roland Charbonneau, le directeur des incendies Michel Raymond, le maire Gilles Rousseau et le représentant de L'École Nationale des Pompiers ont souligné l'événement.

RAPPEL IMPORTANT

Aidez-nous à protéger l'environnement !
Recyclez et participez à la collecte tous les mercredis de chaque semaine.



PROTECTION DES LACS

Depuis le printemps 2007, il existe un règlement municipal visant à rétablir un couvert végétal naturel et permanent sur une bande de 5 mètres en bordure des lacs et cours d'eau. Ce règlement interdit toute intervention de contrôle de la végétation sur cette bande, dont la tonte de gazon, le débroussaillage, le désherbage, l'abattage d'arbres, la mise en place de paillis ou de gravier, etc.

Jusqu'à présent, les fautifs n'avaient reçu que des avis écrits ou verbaux de la part de la Municipalité. Cette année, les amendes de 500\$ prévues au règlement seront appliquées systématiquement, sans autre avertissement, lorsqu'une situation dérogatoire à ce règlement sera constatée.